

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SITE INTERENCHERES

ARTICLE 1 – SERVICE INTERENCHERES

- 1.1** INTERENCHERES est un service de communication au public en ligne fourni par la société COMMISSAIRES-PRISEURS MULTIMEDIA (ci-après « **CPM** »), société anonyme au capital de 610.500 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425 dont le siège social est situé 37, rue de Châteaudun, 75009 Paris.
- 1.2** INTERENCHERES permet notamment d'accéder à un service de support d'annonces de ventes aux enchères publiques judiciaires et volontaires en France, organisées par des professionnels et sociétés habilités conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II du Livre III du Code de commerce (ci-après « **Adhérents-Annonces** ») INTERENCHERES est un service d'intermédiation mettant en relation l'utilisateur d'INTERENCHERES et l'Adhérent-Annonces, CPM n'intervenant pas dans le cadre de leur relation contractuelle.

ARTICLE 2 – ACCEPTATION DES CGU INTERENCHERES

- 2.1** L'utilisation du service INTERENCHERES est soumise au respect des présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « **CGU INTERENCHERES**») dont chaque utilisateur (ci-après, l'« **Utilisateur** ») doit prendre intégralement connaissance.
- 2.2** Pour toute création de compte ou toute passation d'un ordre d'achat, l'acceptation des présentes CGU INTERENCHERES est matérialisée par un mécanisme obligatoire de validation par case à cocher.
- 2.3** Chaque utilisateur peut consulter en ligne et enregistrer à tout moment le texte des CGU INTERENCHERES.

ARTICLE 3 – OBJET

- 3.1** Sous réserve des restrictions énoncées aux articles 3.2 et 3.3 ci-après, les présentes CGU INTERENCHERES ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'utilisateur accepte d'utiliser le service INTERENCHERES accessible depuis les noms de domaines < www.interencheres.com > ou < www.interenchere.fr >, (ci-après le « **Site** », les « **Sites** » ou « **INTERENCHERES** »).
- 3.2** Les présentes CGU INTERENCHERES ne s'appliquent pas aux relations entre les Utilisateurs et les Adhérents-Annonces. Les conditions juridiques, techniques et financières d'organisation et de réalisation des ventes aux enchères publiques (ci-après les « **Conditions de vente aux enchères** ») sont déterminées par les Adhérents-Annonces. Les Conditions de vente de l'Adhérent-Annonces doivent être acceptées, séparément et lors de chaque vente, par l'utilisateur directement avec le ou le(s) l'Adhérent(s)-Annonces concerné(s).
- 3.3** Les présentes CGU INTERENCHERES doivent être acceptées par tout utilisateur du service INTERENCHERES. Les conditions juridiques, techniques et financières d'utilisation de la plate-forme technique des ventes INTERENCHERES LIVE exploitée par CPM et qui permet de participer, à distance, en direct et par voie électronique, à des enchères publiques ayant lieu dans des salles de ventes (ci-après « **CGU INTERENCHERES LIVE** ») font l'objet d'un document contractuel séparé et complémentaire. Les CGU INTERENCHERES doivent être acceptées par tout utilisateur du service INTERENCHERES LIVE. Les CGU INTERENCHERES LIVE doivent être acceptées par l'utilisateur, séparément et lors de chaque nouvelle inscription à une vente Live et lors de chaque transmission d'un ordre d'achat secret. En cas de contrariété entre les CGU INTERENCHERES LIVE et les CGU INTERENCHERES, les premières prévaudront.

ARTICLE 4 – DUREE ET FRAIS

- 4.1** Les présentes CGU INTERENCHERES sont en vigueur à compter du 01 janvier 2018.

- 4.2 CPM se réserve le droit d'adapter et de modifier les présentes CGU INTERENCHERES, étant précisé que les CGU INTERENCHERES applicables sont celles en vigueur au jour de l'utilisation du service INTERENCHERES. CPM conseille donc vivement à l'Utilisateur de consulter régulièrement les CGU INTERENCHERES en pied de page des Sites.
- 4.3 CPM fournit à l'Utilisateur les moyens d'imprimer et/ou sauvegarder à tout moment et au format pdf la version des CGU INTERENCHERES en vigueur.
- 4.4 CPM ne facture aucun frais à l'Utilisateur pour accéder au Site ou pour utiliser les services disponibles sur INTERENCHERES.

ARTICLE 5 – INSCRIPTION ET DESCRIPTION DES SERVICES

- 5.1 INTERENCHERES présente à titre gratuit et sans inscription préalable, des fonctionnalités de consultation des catalogues et de recherche sur les ventes aux enchères publiques à venir, en France des Adhérents-Annonces. Des services associés décrits ci-dessous sont également proposés et les Utilisateurs disposent de la faculté de créer leur compte personnel INTERENCHERES aux fins de bénéficier de fonctionnalités étendues et d'une meilleure expérience de navigation.
- 5.2 **Consultation des catalogues.** Avant chacune des ventes, INTERENCHERES permet à l'Utilisateur de visualiser les catalogues des lots mis aux enchères par les Adhérents-Annonces. CPM informe l'Utilisateur du nom et des coordonnées de l'Adhérent-Annonces organisateur de la vente, de la date et du lieu de la vente, du montant des frais appliqués par l'Adhérent-Annonces. Les Conditions de vente aux enchères de l'Adhérent-Annonces sont disponibles en téléchargement. L'Utilisateur qui consulte une vente ou un lot sur les Sites est réputé ne pas ignorer ces informations.
- 5.3 **Recherches.** L'Utilisateur peut effectuer des recherches en utilisant les calendriers de ventes par domaines de spécialités (Meubles et objets d'art, véhicules, matériels professionnels) ou en utilisant le moteur de recherche par nom de commissaire-priseur judiciaire ou autre professionnel habilité de la vente aux enchères publiques ou société de vente volontaire, ou encore par lieu de vente, par spécialité d'objets, par mots-clés descriptifs de la nature d'un lot (un nom, un artiste, une marque, une école, un facteur, etc.), par proximité géographique de l'Utilisateur (qu'elle soit saisie par lui ou déterminée à l'aide de son adresse IP de connexion).

CPM utilise une liste de plages d'adresses IP géo-localisées pour suggérer à l'Utilisateur de consulter les ventes qui se déroulent à proximité de son lieu de connexion. Cette fonction ne peut pas être désactivée. En revanche, CPM ne conserve aucun historique des localisations de l'Utilisateur au fil de ses navigations sur le Site. Le traitement des données de connexion a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (cf. article 17 des CGU).

- 5.4 **Page Adhérent-Annonces.** Par le biais de l'annuaire des Adhérents-Annonces, l'Utilisateur peut consulter chacune des pages personnelles des Adhérents-Annonces présents sur le Site. L'Utilisateur peut se renseigner sur la localisation d'un Adhérent-Annonces, ses coordonnées, les horaires d'ouverture de son hôtel des ventes, les services qu'il propose, ses prochaines ventes aux enchères, et consulter les conditions de vente qu'il applique généralement.
- 5.5 **Demandes d'estimation.** L'Utilisateur qui le souhaite peut faire parvenir à l'Adhérent-Annonces de son choix une demande d'estimation depuis l'annuaire des Adhérents-Annonces ou la page personnelle d'un Adhérent-Annonces sur le Site. Cette demande d'estimation est soit gratuite, soit payante, ce point étant à déterminer par l'Adhérent-Annonces dans ses Conditions de vente aux enchères.

L'Utilisateur s'engage à utiliser ce service uniquement pour des objets dont il est le légitime propriétaire et dont la vente est licite. L'Utilisateur choisira attentivement les Adhérents-Annonces auxquels il adressera ses demandes afin de ne pas multiplier les demandes inutilement.

L'envoi d'une demande d'estimation ne garantit pas la réponse de l'Adhérent-Annonces. CPM ne pourra en aucune manière être tenue responsable à l'égard de l'Utilisateur d'un refus de prise en compte ou d'une absence de réponse.

CPM ne conserve ni copie, ni historique des demandes d'estimation formulées aux Adhérents-Annonces par l'Utilisateur.

- 5.6 **Ma sélection.** Au fil de sa navigation sur le Site, l'Utilisateur qui le souhaite peut identifier pour son usage personnel les lots et les ventes auxquels il porte de l'intérêt à l'aide du service Ma sélection (ci-après « **Ma sélection** »).

Une fonction est présente au niveau des lots et des ventes publiés sur le Site qui permet d'ajouter ces éléments à Ma sélection. Un bloc d'aperçu « Ma sélection » présent en haut de la colonne de droite du Site et la page « Ma sélection » accessible depuis le menu « Mon compte » permettent à l'Utilisateur de bénéficier du récapitulatif des lots et des ventes qu'il a ajoutés.

Pour les Utilisateurs qui ne disposent pas d'un Compte INTERENCHERES tel que décrit à l'article 5.12, CPM conserve le contenu de Ma sélection pendant la durée d'une session de navigation sur le Site. Une session prend fin après 30 minutes d'inactivité.

Pour les Utilisateurs qui disposent d'un Compte INTERENCHERES tel que décrit au 5.12 et qui se sont connectés sur le Site, CPM conserve le contenu de Ma sélection jusqu'aux dates de ventes respectives des ventes et des lots qui ont été ajoutés par l'Utilisateur.

L'Utilisateur qui le souhaite peut librement supprimer les lots et les ventes qu'il a précédemment ajoutés à Ma sélection.

5.7 Demande d'ordres d'achat et demande de renseignement. L'Utilisateur qui le souhaite peut utiliser les fonctions disponibles sur le Site pour adresser aux Adhérents-Annonces des demandes de renseignement ou des demandes de dépôts d'ordres d'achats.

L'Utilisateur choisit d'abord le lot sur lequel porte sa demande de renseignement ou d'ordre. Il doit ensuite suivre les étapes suivantes :

Première étape :

- l'Utilisateur remplit un formulaire d'envoi en précisant la limite de ses enchères, ses remarques éventuelles, et ses coordonnées ;
- l'Utilisateur joint les copies scannées d'une pièce d'identité, d'un relevé d'identité bancaire, et pour les professionnels d'un KBIS ou équivalent ;
- l'Utilisateur accepte par une case à cocher les Conditions de ventes aux enchères de l'Adhérent-Annonces et valide cette étape.

L'Utilisateur doit être particulièrement attentif à la limite des enchères qu'il fixe dans sa demande d'ordre. Afin de permettre à l'Utilisateur d'identifier et de corriger toute éventuelle erreur, CPM impose un double champ de saisie du montant en EUR.

L'envoi d'une demande d'ordre d'achat suppose que des copies scannées d'une pièce d'identité, d'un relevé d'identité bancaire et d'un KBIS pour les professionnels soient attachées en pièces jointe de l'envoi. CPM ne conserve aucune copie de ces documents requis par les Commissaires-priseurs pour valider la prise en compte des ordres d'achat.

Deuxième étape :

- l'Utilisateur saisit les coordonnées qui lui sont demandées et valide cette étape.

Pour déposer une demande d'ordre d'achat ou une demande de renseignement, l'Utilisateur doit renseigner les informations demandées sur le formulaire d'envoi. À ce titre, l'Utilisateur déclare fournir des informations exactes, complètes et actuelles et s'engage à notifier toute modification de ces informations, chaque fois que nécessaire, à chaque nouvel ordre.

Troisième étape :

Après validation de la deuxième étape par l'Utilisateur, CPM adresse la demande d'ordre ou la demande de renseignement par email à l'Adhérent-Annonces concerné qui devra accuser réception de la demande d'ordre ou de la demande de renseignement auprès de l'Utilisateur. A ce titre, l'Utilisateur accepte sans réserve que l'ensemble des éléments précités puissent être transmis à l'Adhérent-Annonces concerné.

A ce titre, un email d'accusé réception récapitulant les éléments saisis et validés par l'Utilisateur sera envoyé par l'Adhérent-Annonces directement à l'Utilisateur à l'adresse indiquée par ce dernier dans le formulaire.

L'envoi de cet email d'accusé de réception indique que la demande de renseignement et/ou la demande d'ordre du l'Utilisateur a/ont bien été prise(s) en considération et validée(s) par l'Adhérent-Annonces concerné.

L'accusé de réception que reçoit l'Utilisateur fait foi et il lui appartient de se manifester directement auprès de l'Adhérent-Annonces en cas de non réception de ce document, en cas de refus de prise en compte de la demande d'ordre d'achat ou en cas de doute concernant son envoi ou concernant l'exactitude des informations qui y figurent.

CPM attire l'attention de l'Utilisateur sur les limitations de responsabilité de CPM qui figurent à l'article 13 des présentes CGU INTERENCHERES. Par ailleurs, CPM rappelle que le dépôt d'une demande d'ordre d'achat ne garantit pas la participation de

L'utilisateur à la vente. En conséquence, CPM ne pourra en aucune manière être tenue responsable à l'égard de l'utilisateur d'un refus de prise en compte, d'une absence de réponse, ou d'une acceptation tardive de l'adhérent-annonceur.

En conformité avec l'article L.123-22 du Code de commerce, CPM conserve pour le compte des Adhérents-Annonces, pendant 10 ans et au titre de la correspondance commerciale, l'intégralité des demandes d'ordres d'achat qui transitent par le Site. CPM n'offre pas d'accès à ces archives à l'utilisateur ni aux Adhérents-Annonces autres que celui qui a organisé la vente.

5.8 Alertes par email. INTERENCHERES présente un service gratuit de veille du marché par email (ci-après « **Alertes** »)

L'utilisateur s'inscrit autant de fois qu'il le souhaite aux Alertes, chaque inscription correspondant à des mots-clés qu'il surveille : par exemple un nom d'artiste, une marque ou un modèle de véhicule, une école de peinture, etc. Tous les jours ou une fois par semaine (en fonction de l'option choisie par l'utilisateur), INTERENCHERES notifie à l'utilisateur les nouveautés par email (ventes ou lots constitutifs de nouveautés) publiées la veille par les Commissaires-priseurs et qui correspondent aux Alertes choisies par l'utilisateur.

Les inscriptions aux Alertes sont conservées par CPM sur les Sites conformément à l'article 17 des présentes CGU INTERENCHERES. Un lien de désinscription est présent dans chacun des emails Alertes.

CPM sous-traite le routage de ses emails d'Alertes à la société SPLIO (RCS Nanterre B 434 533 071) qui traite les données personnelles des Utilisateurs exclusivement pour le compte de CPM, dans le respect de la réglementation applicable aux envois d'emails et aux seules fins d'exécuter ladite prestation.

5.9 Rappels avant les ventes. INTERENCHERES présente un service gratuit de notification la veille ou le matin des ventes (ci-après « **Rappels** »).

L'utilisateur peut s'inscrire pour chacune des ventes ajoutées à Ma sélection, en précisant son adresse email et en demandant à CPM de lui envoyer une notification par email, soit la veille, soit le matin de la vente associée à son inscription.

Les Rappels sont des inscriptions à usage unique qui ne sont pas conservés une fois que la vente correspondante est passée.

CPM n'est en aucun cas responsable en cas de problème technique ayant empêché l'envoi des notifications de Rappels avant une vente à laquelle l'utilisateur serait inscrit.

5.10 Actualités et tendances du marché. INTERENCHERES présente, dans ses trois domaines de spécialités, des actualités sur les tendances du marché, les ventes à venir et les résultats notables.

Ces actualités ne sont pas exhaustives à l'ensemble des ventes aux enchères publiques en France et portent sur les ventes des Commissaires-priseurs qui utilisent les Sites.

Les commentaires des utilisateurs sont ouverts sur les actualités comme précisé à l'article 8.

5.11 Newsletter. INTERENCHERES présente un service gratuit d'information hebdomadaire par email (ci-après « **Newsletter** »).

L'utilisateur qui y souscrit précise son adresse email, il choisit les domaines de spécialités qui l'intéressent et enfin, en option, un numéro de département français.

Tous les jeudis, en début de matinée, CPM envoie à l'utilisateur un email de Newsletter qui présente les dernières actualités, tendances et principaux résultats des domaines de spécialités choisis par l'utilisateur ainsi qu'un lien vers les ventes à proximité du département qu'il a indiqué le cas échéant.

L'abonnement à la Newsletter est conservé par CPM conformément à l'article 17. Un lien de désinscription est présent dans chacun des emails de Newsletter. A l'identique des Alertes, le routage est assuré par SPLIO, dans des conditions identiques à celles énoncées à l'article 5.8 des présentes CGU INTERENCHERES.

5.12 Compte Interencheres. INTERENCHERES présente un service de comptes utilisateurs facultatif (ci-après « **Compte INTERENCHERES** »). L'utilisateur qui s'y inscrit s'engage à fournir des informations exactes quant à ses coordonnées personnelles ainsi que toute autre information nécessaire à l'accès aux Services du Site et à mettre à jour régulièrement ces informations.

L'utilisateur qui y souscrit bénéficie (1) de la conservation entre deux visites connectées du contenu de Ma Sélection -comme indiqué à l'article 5.6, (2) d'une gestion centralisée et simplifiée des Alertes, des Rappels, de l'abonnement à la Newsletter et

(3) d'une conservation de ses coordonnées pour éviter de ressaisir celles-ci à chaque nouveau dépôt d'un ordre d'achat, demande de renseignement ou d'estimation vers un Adhérent-Annonceur.

Les coordonnées personnelles de l'Utilisateur sont conservées jusqu'à la clôture du compte ou pour toute autre durée définie dans les présentes CGU INTERENCHERES. Pour le contenu de Ma sélection, les Alertes, les Rappels et la Newsletter, les durées de conservation précédemment énoncées aux articles 5.6, 5.8, 5.9 et 5.11 restent valables.

La création d'un Compte INTERENCHERES suppose que l'Utilisateur justifie de la validité et de la maîtrise de son adresse email (activation du compte par un lien dans un email) et qu'il choisisse son mot de passe. La combinaison de son adresse email et de son mot de passe forment les identifiants personnels de l'Utilisateur (ci-après « Identifiants Utilisateur »).

A tout moment, l'Utilisateur qui le souhaite peut supprimer son Compte INTERENCHERES et l'ensemble des données qui s'y rattachent (inclus Alertes, Rappels, Newsletter et contenu de Ma sélection). L'historique des demandes d'ordres d'achat est conservé par CPM conformément à l'article 17.

5.13 Résultats de vente. INTERENCHERES présente un service de diffusion des résultats de ventes. Les résultats diffusés ne sont pas exhaustifs de l'ensemble des ventes aux enchères publiques en France car (1) d'une part ils proviennent uniquement des Adhérents-Annonceurs qui utilisent INTERENCHERES, (2) d'autre part, ces mêmes Adhérents-Annonceurs ne sont pas tenus de les diffuser.

ARTICLE 6 – ACCES AU SERVICE

- 6.1** L'Utilisateur doit, au préalable, s'assurer qu'il dispose de la configuration et des outils techniques adaptés à l'utilisation d'INTERENCHERES : la dernière version des navigateurs du marché, une connexion Internet d'un débit suffisant (haut débit ADSL, ADSL2+, fibre ou supérieure) et la dernière version du lecteur ADOBE FLASH utilisée par l'affichage des photos en haute résolution.
- 6.2** L'Utilisateur fait son affaire personnelle, à ses frais exclusifs, de l'acquisition, la mise en place, la maintenance et la connexion des différents éléments de la configuration et des moyens de télécommunication nécessaires à l'accès à INTERENCHERES.
- 6.3** L'utilisation des services d'INTERENCHERES (en particulier le dépôt d'ordre d'achat) est exclusivement réservée aux personnes majeures. CPM se réserve le droit de procéder à toute vérification à ce titre et notamment à solliciter tout justificatif d'identité auprès des Utilisateurs.

ARTICLE 7 – PUBLICITE SUR LE SITE

- 7.1** CPM rentabilise son Site, notamment grâce au placement de publicités sur ces derniers et y compris dans ses emails de service, ses Alertes, ses Rappels et sa Newsletter.

L'Utilisateur ne peut pas désactiver l'affichage de ces publicités, en revanche il est libre de cliquer ou non sur les offres des annonceurs. A ce sujet, CPM décline toute responsabilité quant aux annonces diffusées sur son Site ou via ses différents services et quant à la réalité, la qualité ou les caractéristiques essentielles des propositions commerciales des annonceurs.

- 7.2** CPM sélectionne les annonceurs afin que les publicités soient en adéquation avec son univers de marque. CPM respecte les préconisations IAB pour les formats des encarts.

CPM utilise les données de session de l'Utilisateur, les informations personnelles de l'Utilisateur et les informations saisies dans les formulaires de demande de renseignement et d'ordres d'achat pour adapter les affichages au profil de l'Utilisateur. Les cookies utilisés par le Site sont des cookies de session, dont la durée de vie est limitée à une session de navigation, et qui permettent de faciliter la navigation de l'Utilisateur sur le Site et l'accès aux services d'INTERENCHERES. L'Utilisateur dispose de la faculté de refuser le traitement de ses données de session par CPM en procédant au paramétrage adéquat de son navigateur. Cependant, l'Utilisateur est informé qu'un tel paramétrage peut limiter ou empêcher l'accès aux services proposés sur le Site.

Ces données ne sont ni cédées, ni louées à des tiers sans l'accord explicite de l'Utilisateur conformément à l'article 17.

ARTICLE 8 – COMMENTAIRES DES ACTUALITES

- 8.1** Les commentaires des actualités sont ouverts à tous les Utilisateurs et font l'objet d'une modération a priori par les équipes de CPM. Lors de la modération, les messages ne sont pas retouchés : (1) soit ils sont mis en ligne dans leur intégralité, (b) soit ils ne sont pas mis en ligne s'ils sont jugés non conformes aux conditions définies à l'article 8.2 ci-après.
- 8.2** Les commentaires contraires aux dispositions légales, réglementaires ou aux bonnes mœurs (notamment susceptibles de porter atteinte à l'ordre public, aux droits des tiers, etc.), les commentaires à caractère commercial, les commentaires qui présentent des informations personnelles qui pourraient être utilisées à l'insu de l'Utilisateur, les commentaires grossiers, discourtois ou susceptibles de choquer les lecteurs, les commentaires contraires à l'esprit de la publication ou sans rapport avec les sujets traités dans les articles auxquels ils font référence et les commentaires de demande d'estimation ne sont pas conformes et ne seront pas mis en ligne par CPM.
- 8.3** La non mise en ligne de commentaires par CPM ne fait naître aucun droit à indemnité au profit des Utilisateurs.

ARTICLE 9 – OBLIGATIONS DES UTILISATEURS

- 9.1** L'Utilisateur s'engage à assurer la confidentialité de ses Identifiants personnels et devra s'assurer en toutes circonstances qu'ils ne seront pas divulgués à des tiers. L'Utilisateur est responsable de tous les actes effectués à partir de son Compte INTERENCHERES.
- 9.2** Si l'Utilisateur estime qu'il y a eu une atteinte à la sécurité de ses identifiants personnels, telle qu'une divulgation, un vol ou une utilisation non autorisée, l'Utilisateur devra immédiatement prévenir CPM par courriel à l'adresse suivante : <equipe@interencheres.com >.
- 9.3** L'Utilisateur garantit qu'aucun élément de son Compte INTERENCHERES ne porte atteinte aux droits de tiers, ni n'est contraire à la loi et aux règlements en vigueur. A défaut, CPM se réserve le droit d'exercer toute action appropriée, y compris en retirant le contenu interdit ou en exerçant toute action, y compris judiciaire.
- 9.4** L'Utilisateur s'engage à utiliser INTERENCHERES dans le respect des présentes CGU INTERENCHERES et de la loi applicable. En conséquence, il accepte notamment de ne pas entraver ou fausser le fonctionnement du service, porter atteinte à tout ou partie des éléments de la plate-forme INTERENCHERES, ou accéder de manière frauduleuse au service INTERENCHERES.
- 9.5** L'Utilisateur assume personnellement la pleine et entière responsabilité et les conséquences de toutes les actions qu'il effectue sur INTERENCHERES.
- 9.6** L'Utilisateur est informé du fait que les limites d'enchères fixées dans les ordres d'achat transmis via INTERENCHERES à l'Adhérent-Annonceur peuvent engendrer des frais de vente supplémentaires variables, facturés par l'Adhérent-Annonceur. A cette fin, l'Utilisateur doit se référer aux conditions de vente de l'Adhérent-Annonceur qui organise la vente.
- 9.7** L'Utilisateur veillera à se déconnecter de son compte à l'issue de chaque utilisation d'INTERENCHERES -en particulier si la connexion se fait depuis un ordinateur public ou partagé.

ARTICLE 10 – INTERDICTIONS DES ENCHERES ARTIFICIELLES ET SPECULATIVES

- 10.1 Interdiction des enchères artificielles.** Il est formellement interdit à l'Utilisateur d'utiliser INTERENCHERES et ses formulaires de dépôt d'ordres d'achat pour former des enchères dans le seul dessein de faire monter les prix ou plus largement de nuire au bon déroulement de la vente, sans réelle intention de se porter acquéreur des lots mis en vente (ci-après « Enchères artificielles »). Les Enchères artificielles entraîneront la radiation définitive de l'Utilisateur du service INTERENCHERES, sans préjudice de toute action de droit de CPM ou des Adhérents-Annonceurs contre ledit Utilisateur.
- 10.2 Interdiction des enchères spéculatives.** Il est formellement interdit à l'Utilisateur d'utiliser INTERENCHERES et ses formulaires de dépôt d'ordres d'achat, pour former des enchères à seule fin de spéculer à la revente du lot convoité et en s'exposant au risque de ne pas pouvoir honorer ses enchères (ci-après « Enchères spéculatives »). Les Enchères spéculatives entraîneront la radiation définitive de l'Utilisateur du service INTERENCHERES, sans préjudice de toute action de droit de CPM ou des Adhérents-Annonceurs contre ledit Utilisateur.

ARTICLE 11 – RADIATION D'UN UTILISATEUR

11.1 Lorsqu'un Utilisateur contrevient aux présentes CGU INTERENCHERES ou, plus largement, aux lois et réglementations en vigueur, CPM se réserve le droit de radier définitivement l'Utilisateur en supprimant son Compte INTERENCHERES et en lui interdisant de s'inscrire à nouveau ou de réutiliser ses services, sans préjudice de toute action de droit de CPM ou des Adhérents-Annonces contre ledit Utilisateur.

ARTICLE 12 – LIMITATIONS DE RESPONSABILITE

12.1 CPM est un prestataire de services techniques choisi par l'Adhérent-Annonces pour la mise en place d'une infrastructure informatique et logicielle de publication de ses catalogues de ventes aux enchères. En conséquence, CPM n'est ni mandataire, ni préposé, ni représentant de l'Utilisateur ou de l'Adhérent-Annonces dans le cadre des ventes et des enchères. CPM intervient avant la vente et met l'Utilisateur en relation avec l'Adhérent-Annonces.

12.2 CPM n'intervient pas dans l'organisation, la réalisation ou la conclusion des ventes aux enchères publiques. Plus particulièrement, CPM n'intervient pas dans l'exposition des objets mis aux enchères, la conduite des enchères, l'acceptation ou le refus d'une enchère, l'organisation des ordres d'achat, l'adjudication, la délivrance des objets adjugés, l'ensemble de ces prestations, démarches et diligences étant assurées par l'Adhérent-Annonces, qui demeure un professionnel indépendant.

12.3 Dans tous les cas, les contrats de vente sont exclusivement formés entre l'Utilisateur et l'Adhérent-Annonces. En conséquence, CPM ne saurait être tenue pour responsable, à quelque titre que ce soit, en cas de litige, quelle qu'en soit la nature, pouvant survenir entre l'Utilisateur et l'Adhérent-Annonces. A titre d'exemple, la responsabilité de CPM ne peut être engagée du fait des erreurs ou omissions commises par les enchérisseurs et les Adhérents-Annonces lors des ventes aux enchères publiques, des dommages subis par l'Utilisateur en raison des informations communiquées par eux, de l'exécution ou de la non-exécution des ordres d'achat ou transactions conclues entre l'Utilisateur et l'Adhérent-Annonces. En aucun cas, CPM, ses dirigeants, employés ou mandataires ne sauraient être tenus responsables de tout dommage indirect, y compris toute perte de profit résultant de l'utilisation d'INTERENCHERES, même si CPM a été informée de la possibilité de survenance de tels dommages.

12.4 CPM agit en qualité d'hébergeur des contenus mis en vente et, en cette qualité, ne peut être tenue responsable du contenu des catalogues ou des objets mis en vente (en particulier de l'exactitude, de la précision et de la consistance des descriptions des lots, de la licéité, de l'authenticité ou de la conformité des objets) à moins qu'un contenu ou objet manifestement illicite lui ait été notifié à l'adresse < equipe@interencheres.com > conformément aux stipulations de l'article 12.5 ci-après et qu'elle n'ait pas agi promptement pour en suspendre la diffusion.

12.5 Toute personne souhaitant informer CPM de la présence d'un contenu manifestement illicite doit obligatoirement fournir dans son email les informations suivantes :

- la date de la notification ;
- si le notifiant est une personne physique : ses nom, prénoms, profession, domicile, nationalité, date et lieu de naissance ; si le requérant est une personne morale : sa forme, sa dénomination, son siège social et l'organe qui la représente légalement ;
- la description des faits litigieux et leur localisation précise ;
- les motifs pour lesquels le contenu doit être retiré, comprenant et des justifications de fait et, dans la mesure du possible, la mention des dispositions légales applicables ;
- la copie de la correspondance adressée à l'auteur ou à l'éditeur des informations ou activités litigieuses demandant leur interruption, leur retrait ou leur modification, ou la justification de ce que l'auteur ou l'éditeur n'a pu être contacté.

12.6 Dans le cadre de ses services de veille gratuits (Alertes, Rappels et Newsletter), la société CPM diffuse aux Utilisateurs les informations et les données les plus récentes, telles qu'elles lui sont transmises par l'Adhérent-Annonces.

12.7 Pour toute question, demande de précisions, inexactitude sur les informations communiquées, CPM invite l'Utilisateur à prendre contact avec l'Adhérent-Annonces ayant édité l'annonce de ventes aux enchères publiques en question.

12.8 CPM ne peut être tenue que d'une obligation de moyens en ce qui concerne le fonctionnement d'INTERENCHERES. A ce titre, CPM s'engage à mettre en œuvre les moyens humains et matériels appropriés pour faire fonctionner INTERENCHERES, de manière à assurer la continuité d'accès au service. En cas de difficulté, CPM s'engage à faire tous ses efforts pour rétablir la continuité du service. Cependant, eu égard à la complexité de la chaîne technique mise en œuvre, aux aléas liés à l'hébergement et au fonctionnement des serveurs, et en particulier à la dépendance à la continuité de la liaison Telecom/Internet qu'elle ne maîtrise pas, CPM ne peut pas garantir l'entière continuité des services d'INTERENCHERES.

- 12.9** CPM se réserve également le droit de suspendre temporairement l'accès à ses services pour des raisons techniques ou de maintenance sans que ces opérations n'ouvrent droit à une quelconque indemnité. CPM s'engage à limiter, au maximum de ses moyens, ce type d'interruption.
- 12.10** La responsabilité de CPM ne pourra en aucun cas être retenue en cas de manquement à ses obligations (1) du fait d'un cas de force majeure, (2) du fait d'un tiers ou (3) d'un dommage résultant en tout ou partie d'un manquement par l'Utilisateur ou l'Adhérent-Annonceur à leurs propres obligations contractuelles.
- 12.11** **INTERENCHERES n'est pas couvert par une garantie de service particulière. En cas d'interruption de service, CPM fera son possible pour tenir l'Utilisateur informé jusqu'à la résolution de l'anomalie mais ne peut pas s'y engager ni en être tenue pour responsable.**

ARTICLE 13 – DESINSCRIPTION - RETRACTATION

- 13.1** L'Utilisateur utilisant INTERENCHERES a la faculté de se désinscrire à tout moment des services d'INTERENCHERES, soit en activant les liens de désinscription présents dans ses emails (voir l'article 5 en fonction des services), soit en supprimant son Compte INTERENCHERES.
- 13.2** Le droit de l'Utilisateur de se rétracter ou pas d'une vente aux enchères publiques est régi par les Conditions de vente des Adhérents-Annonceurs. CPM informe toutefois l'Utilisateur sur le fait que le droit de rétractation n'est pas applicable aux ventes conclues lors d'une enchère publique, en application de l'article L. 221-28 11° du code de la consommation.

ARTICLE 14 – LIENS HYPERTEXTES

- 14.1 Lien hypertextes autorisés sous réserve.** CPM autorise la mise en place de liens hypertextes en direction du contenu de son Site sous la réserve expresse de ne pas utiliser la technique des liens hypertextes profonds. La source des pages Internet doit également toujours être mentionnée. Cette autorisation ne concerne bien évidemment pas les sites Internet pouvant porter atteinte à la sensibilité du plus grand nombre. En tout état de cause, la société CPM ne saurait être tenue pour responsable du contenu de sites Internet tiers.
- 14.2 Interdiction des liens profonds.** Le fait d'apposer un lien hypertexte à destination des Sites en utilisant la technique dite du « framing » ou du « deep linking », est strictement interdit, sauf autorisation préalable écrite fournie par CPM.
- 14.3** Les sites Internet tiers accessibles à partir de liens hypertextes disponibles sur les Sites -et en particulier au sein des actualités- sont la responsabilité exclusive de leur(s) auteur(s), dont la société CPM demeure totalement indépendante, et pour laquelle cette dernière ne saurait, en conséquence, être tenue pour responsable.

ARTICLE 15 – DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

- 15.1** INTERENCHERES (notamment le contenu, la technologie, l'architecture du Site, la présentation du Site, le code source, les images) est un service protégé par les droits de propriété intellectuelle appartenant à CPM et / ou à ses partenaires tiers.
- 15.2** CPM est par ailleurs titulaire de la marque française nominale n°99.818.776 "INTERENCHERES" dont la reproduction à l'identique, et l'imitation s'il peut en résulter un risque de confusion, pour désigner des produits et services identiques ou similaires, est interdite en application des articles L.713-2 et L.713-3 du Code de la propriété intellectuelle.
- 15.3** CPM est également titulaire de droits sui generis, en sa qualité de producteur de bases de données présentées sur les Sites.
- 15.4** Toute reproduction, représentation, extraction, réutilisation en tout ou partie d'INTERENCHERES, est constitutive de contrefaçon pouvant engager la responsabilité civile et pénale de son auteur. Toute reproduction totale ou partielle des catalogues des biens mis en vente est strictement interdite.
- 15.5** Conformément aux dispositions de l'article L.122-5, 3°, e) du Code de la propriété intellectuelle, la reproduction d'œuvres d'art graphiques ou plastiques destinées à figurer dans les catalogues de ventes judiciaires pour les exemplaires mis à la disposition du public avant la vente est autorisée, à titre d'exception aux droits d'auteur, dans le seul but de décrire les œuvres d'art mises en vente en vue d'informer les acheteurs potentiels.

L'article R.122-1 de ce même Code précise que le catalogue d'une vente d'œuvres d'art graphiques ou plastiques s'entend des exemplaires d'une liste illustrée ou non, diffusée avant une vente aux enchères publiques, décrivant, en vue d'informer les acheteurs potentiels, les œuvres qui seront dispersées au cours de la vente, ainsi que les conditions de celle-ci, et mis gratuitement ou à prix coûtant à la disposition de toute personne qui en fait la demande à l'officier public ou ministériel procédant à la vente.

Dès lors, toute autre reproduction de photographies d'œuvres de l'esprit graphiques ou plastiques est interdite et est susceptible de constituer une contrefaçon et notamment la reproduction d'œuvres après la réalisation de la vente.

Si par extraordinaire, le contenu du Site portait atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers ou de l'Utilisateur, la société CPM vous remercie de l'informer, sans délai, en écrivant à equipe@interencheres.com et en respectant les prescriptions énoncées à l'article 12.5 ci-avant.

ARTICLE 16 – LICENCE D'ACCES A INTERENCHERES

- 16.1** La licence accordée à l'Utilisateur est limitée à l'accès et à l'utilisation d'INTERENCHERES pour un usage personnel.
- 16.2** A l'exception des listes de ventes aux format PDF mises en ligne par les Adhérents-Annonceurs à des fins de téléchargement, le contenu d'INTERENCHERES ne peut être modifié, copié, distribué, encadré, reproduit, téléchargé, affiché, publié, transmis ou vendu sous quelque forme ou par quelque moyen que soit, en tout ou partie, sans l'accord écrit préalable de CPM.
- 16.3** Toute utilisation des Sites autre que celle prévue par les présentes, ou en contravention avec la législation applicable ou les droits des tiers est strictement interdite et entraînera la radiation de l'Utilisateur et sa responsabilité conformément aux lois et dispositions applicables.

ARTICLE 17 – CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

- 17.1** CPM assure la confidentialité des données personnelles qui lui sont confiées dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que des meilleures pratiques de sa profession. Les informations recueillies par CPM font l'objet d'un traitement informatique, destiné à permettre le fonctionnement des services INTERENCHERES, et ayant fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés sous le numéro CNIL n°1183284.
- 17.2** Le fichier des utilisateurs constitué par CPM via INTERENCHERES a pour principale finalité le bon fonctionnement des services tels que mentionnés à l'article 5.
- 17.3** En particulier, les coordonnées de l'Utilisateur ne seront ni vendues ni louées à d'éventuels partenaires sans que le consentement de l'Utilisateur n'ait été recueilli de manière préalable et explicite. En revanche, l'Utilisateur comprend et accepte que l'intégralité de ses coordonnées personnelles soit transmise à l'Adhérent-Annonceur dès l'instant où il entreprend une demande de renseignements, une demande d'estimation ou un dépôt d'ordre d'achat.
- 17.4** CPM n'a jamais accès au mot de passe de l'Utilisateur. CPM stocke en base de données la signature unique cryptée du mot de passe de l'Utilisateur. Cette technique permet de sécuriser les accès et de conserver les mots de passe sans en compromettre la confidentialité.
- 17.5** La loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés confère à l'Utilisateur le droit d'accéder, de rectifier, de compléter, d'actualiser ou d'effacer les informations qui le concerne. L'essentiel de ses actions peut être réalisé directement par l'Utilisateur à travers l'interface de son Compte Interencheres, toutefois CPM demeure contactable à ces fins par email à equipe@interencheres.com.
- 17.8** En accord avec la loi du 6 janvier 1978 modifiée, CPM est dotée d'un salarié assurant la mission de correspondant informatique et libertés, joignable par email à equipe@interencheres.com.

ARTICLE 18 – CONVENTION SUR LA PREUVE

18.1 Les données électroniques conservées sur le site INTERENCHERES font foi, jusqu'à preuve du contraire, de la conclusion, de l'exécution des services d'INTERENCHERES. Ces données électroniques constituent donc des preuves recevables, valables et opposables dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé sur support papier.

ARTICLE 19 – DROIT APPLICABLE, MEDIATION ET JURIDICTION COMPETENTE

19.1 Les présentes CGU INTERENCHERES sont soumises à la loi française.

19.2 Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation et dans le cadre de litiges qui n'auraient pas trouvé de solution amiable, CPM propose l'accompagnement d'un médiateur de la consommation en écrivant à :

Eliane Simon, médiateur
SAS Médiation Solution
222 Chemin de la bergerie
01800 Saint Jean de Niois
ou contact@sasmediationsolution-conso.fr
ou via le formulaire disponible sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

19.3 Sauf dispositions impératives contraires, tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes CGU INTERENCHERES relève de la compétence des tribunaux de Paris.

ARTICLE 20 – DIVISIBILITE DES CLAUSES

20.1 La nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité de l'une quelconque des stipulations des présentes CGU INTERENCHERES n'emporte pas la nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité des autres stipulations qui conserveront tous leurs effets.

20.2 Le fait pour CPM de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

ARTICLE 21 – MENTIONS LEGALES

21.1 Ce site est édité par la société CPM ayant les données d'identification telles que mentionnées à l'article 1.1.

Numéro de TVA intracommunautaire : FR 53 437 86 84 25

Directeur de la publication : Monsieur Dominique LE COËNT, Président du Directoire de CPM.

21.2 L'hébergement des sites est assuré par la société Amazon Web Services

Amazon Web Services LLC
P.O. Box 81226
Seattle, WA 98108-1226
<http://aws.amazon.com>

21.3 Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

Par courrier postal : 37, rue de Châteaudun, 75009 Paris

Télécopie : 09.73.87.48.49

Par mail : equipe@interencheres.com